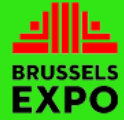




SALON v/d MEDE-EIGENDOM
23 nov. 2017
Paleis 3 - Palais 3
SALON de la COPROPRIETE



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES EXPOSANTS

Ce document donne des informations pratiques essentielles pour les exposants. Il est attendu que tous les exposants le lisent **dans son entièreté** et, le cas échéant, le fassent lire par leur monteur de stand.

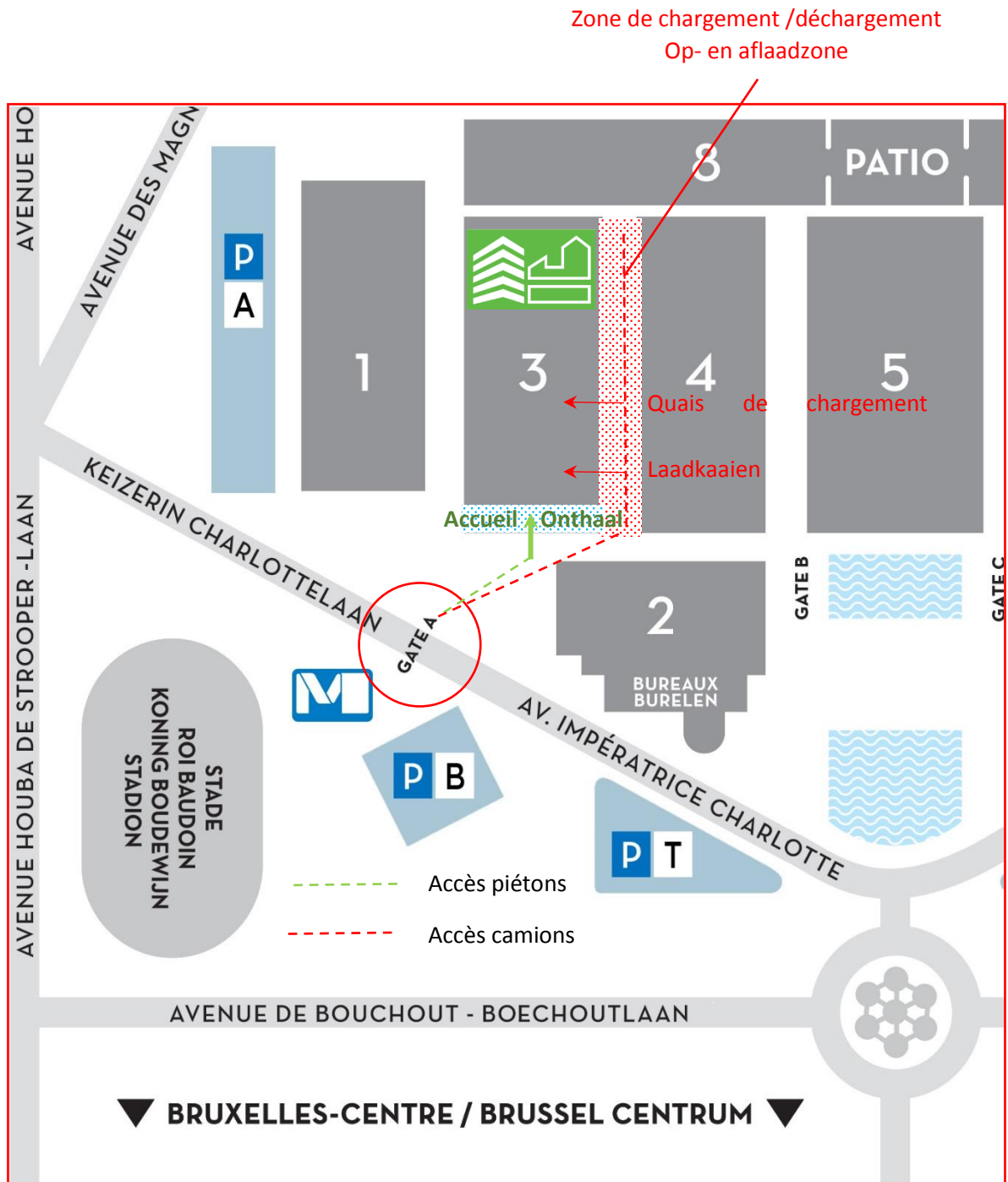
Table des matières

Plans d'accès.....	3
Plan d'accès général	3
Zoom sur Palais 3.....	4
Stands pré-équipés.....	5
Stand sur les espaces nus	6
Horaires	6
Montage	6
Démontage	6
Accès (laisser-passer ou badge obligatoire):	7
Pendant les périodes de montage et démontage.....	7
Pendant les heures d'ouverture du salon	7
Consigne importante de sécurité	8
Transports en commun	8
Parking.....	8
Marquage au sol.....	8
Sécurité.....	8
Poste de secours.....	9
Gardiennage et assurance.....	9
Interdiction de fumer	9
Déchets encombrants	9
Extincteur obligatoire.....	9
Registre du personnel	9
Catering	10
Vestiaire.....	10
Goody Bags.....	10
ANNEXES.....	11
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSERT DANS LES GOODY BAGS.....	11

Plans d'accès

Plan d'accès général



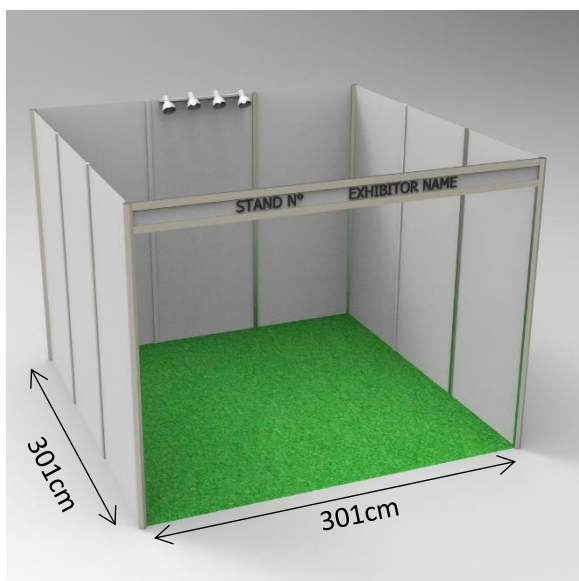


Stands pré-équipés

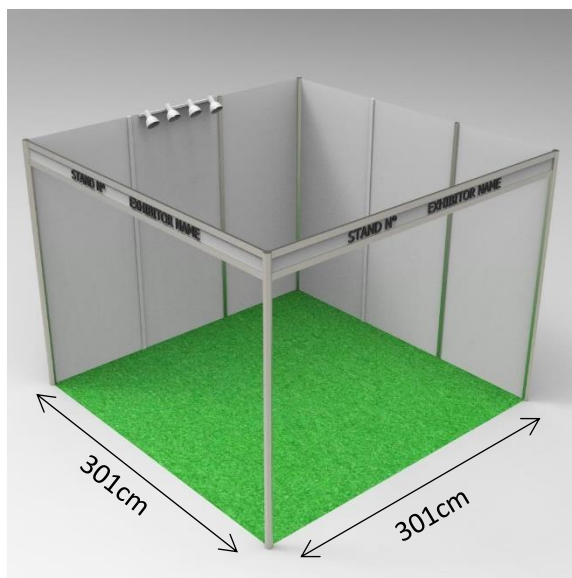
En vous inscrivant au salon de la copropriété en tant qu'exposant, vous bénéficiez sans supplément d'un stand de base. Ce stand comprend:

- tapis vert
- 4 spots
- une prise et une connexion électrique
- une frise reprenant le nom de votre société ainsi que le numéro du stand.

Stand avec 1 côté ouvert :



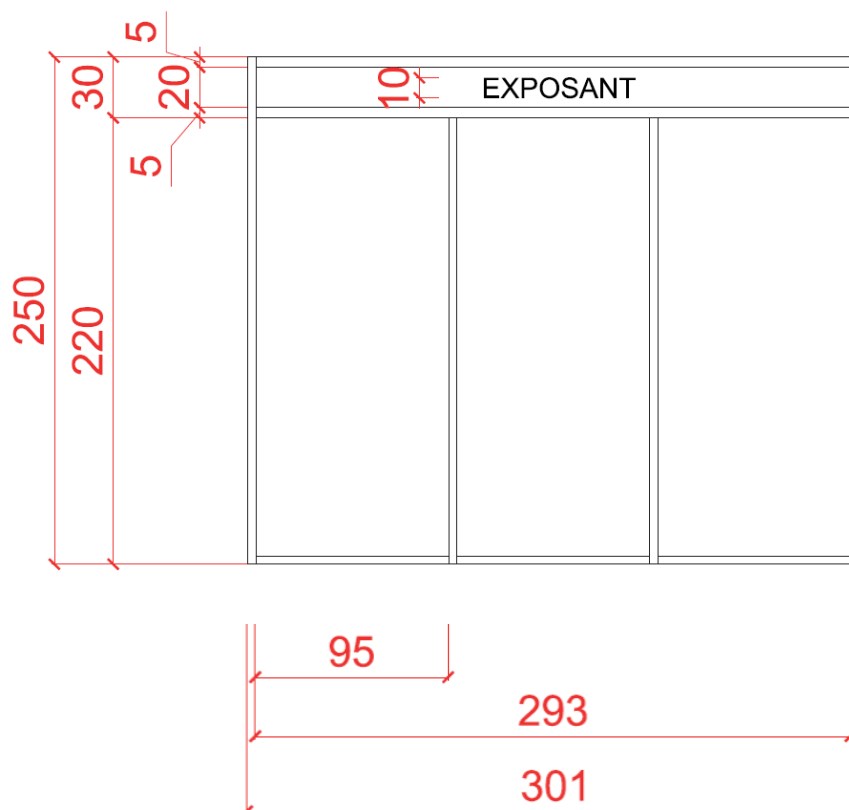
Stand avec 2 côtés ouverts :



Aucun autre équipement n'est prévu. Pensez donc à le meubler et à l'embellir. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le webshop de Brussels Expo où vous trouverez tout ce qui peut équiper votre stand de façon efficace et professionnelle (meubles, plantes, signalisation, etc.) : <https://shop.expo.brussels/expo/event/SALON%20DE%20LA%20COPROPRIETE2017>

Dimensions du stand :

301cm x 301cm



Stand sur les espaces nus

L'organisateur du salon met à votre disposition le stand pré-équipé décrit ci-dessus. Si vous avez décidé de monter votre propre stand, votre emplacement est considéré comme espace nu. Le plan définitif et le descriptif des stands sur un espace nu (dimensions exactes, matériaux utilisés, couleurs utilisées, type d'éclairage, etc.) sont soumis à l'approbation de l'organisateur et de Brussels Expo et doivent être fournis par e-mail à l'organisateur **avant le 8 novembre 2017**.

Horaires

Mercredi 22 novembre 2017

8h – 18h : montage des espaces nus

14h – 18h : montage des stands équipés

Jeudi 23 novembre 2017

7h – 9h : fin de montage des espaces nus et des stands équipés

8h30 – 10h : petit-déjeuner **offert** aux exposants par l'organisateur

9h45 – 22h : ouverture du salon au public

22h – 02h : démontage des stands

Vendredi 24 novembre 2017

8h – 11h : fin du démontage des stands, uniquement sur demande

Montage

Le montage se déroule en deux phases :

1. Montage des espaces nus

Le montage des espaces nus est dès lors autorisé plus tôt, à savoir à partir du mercredi 22 novembre 2017 de 8h à 18h.

2. Montage des stands équipés

Les stands équipés compris dans votre package exposant seront prêts pour le mercredi 22 novembre à 14h. Vous pouvez donc venir prendre possession de votre stand cette date-là de 14h à 18h ou le lendemain matin avant l'ouverture du salon, à savoir, le jeudi 23 novembre de 7h à 9h.

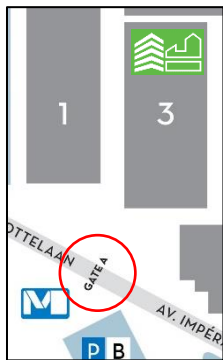
Important : le palais 3 ne sera pas accessible en dehors de ces horaires. Merci donc de vous assurer de les respecter. Si vous avez besoin de davantage de temps pour monter votre stand, veuillez vous adresser à l'organisateur pour obtenir une dérogation sous réserve des possibilités et moyennant des coûts supplémentaires à charge de l'exposant.

Démontage

Le démontage est autorisé à partir du 23 novembre 2017 dès 22h. Aucun démontage préalable ne sera autorisé. Les véhicules n'auront pas accès au site avant 21h30.

Accès (laisser-passer ou badge obligatoire):

Pendant les périodes de montage et démontage



L'accès aux véhicules n'est autorisé que pendant les périodes de montage et de démontage. L'accès se fera par la **grille A**, avenue impératrice Charlotte, 1020 Bruxelles, en face de la station de métro Heysel. Tous les véhicules devront présenter un laisser-passer pour accéder au site et aux quais de déchargement. Pour des raisons évidentes de sécurité, tout accès sera refusé aux véhicules ne possédant pas de **laisser-passer**.

Les laisser-passer seront communiqués aux exposants plusieurs semaines avant la manifestation. Un encart sera prévu pour indiquer le n° de GSM du conducteur du véhicule. Le remplissage de cet encart est **obligatoire**. Les conducteurs de tout véhicule stationné dans l'enceinte doivent être joignables à tout moment.

Pendant les heures d'ouverture du salon

Les exposants pourront avoir accès au salon le jour d'ouverture du salon sur présentation de leur **badge exposant nominatif** qu'ils doivent commander au préalable. Les exposants peuvent commander autant de badges qu'ils le souhaitent. Vous recevrez ultérieurement les informations pratiques pour commander vos badges exposant.

Les badges commandés seront disponibles à **l'accueil** à partir du mercredi 22 novembre, dès 8h.



Consigne importante de sécurité

Des règles très strictes de sécurité sont en vigueur à BRUSSELS EXPO. Tout véhicule entrant dans l'enceinte du site devra disposer de manière claire et visible sous le pare-brise de son véhicule le laisser-passer dédié à la manifestation à laquelle il participe. Tout véhicule ne respectant pas les règles de stationnement et/ ou les horaires de livraison sera enlevé et les frais seront à charge de l'exposant qui a fait entrer le véhicule dans l'enceinte.

Aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte de BRUSSELS EXPO pendant le salon.

Transports en commun

Metro | Vous pouvez accéder très facilement à Brussels Expo en métro. Prenez la ligne 6 direction Roi Baudouin et descendez à l'arrêt Heysel. Cette station se trouve en face du Palais 3.

Train | Pour rejoindre Brussels-Expo depuis la Gare du Midi, prenez la ligne 6 du métro direction Roi Baudouin. Descendez à la station Heysel. Ce trajet prendra environ 15 minutes.

Depuis la Gare Centrale, prenez la ligne 5 du métro, direction Erasme, ou la ligne 1 direction Gare de l'Ouest. A Beekant, prenez la ligne 6 en direction de la station Roi Baudouin. Descendez à la station Heysel. Ce trajet prendra +/- 20 minutes.

Tram | La ligne 7 de tram de la STIB dessert également Brussels Expo. Prenez le tram direction Heysel et descendez au terminus.

Les trams 51 & 93 s'arrêtent au stade Roi Baudouin. Le tram 3 (Esplanade) s'arrête Avenue de Meysse.

Bus | Les lignes de bus 88 et 84 direction « Heysel » s'arrêtent devant Brussels Expo, descendez à l'arrêt 'Heysel' (terminus).

Taxi | La société de taxis 'Taxis Bleus' peut vous prendre en charge après votre visite à Brussels Expo. Taxis Bleus offre un service 24h/24h, 7 jours par semaine. Vous pouvez les appeler par téléphone au (32) (0) 2 268 00 00 ou faire une réservation en ligne. Vous avez besoin d'un transport immédiat? Appelez le +32 488 87 29 00. Le temps d'attente moyen est de seulement 15 minutes.

Parking

Des parkings payants automatisés sont accessibles 24h/24 autour de l'enceinte aux véhicules ne dépassant pas les 210cm de hauteur (voir plan général : parkings A, B, T ou M). Le stationnement dans l'enceinte de Brussels Expo n'est autorisé que pour charger ou décharger du matériel et ce, uniquement pendant les périodes de montage et de démontage. Les conducteurs de tout véhicule stationné dans l'enceinte doivent être joignables à tout moment. Des laisser-passer seront communiqués aux exposants plusieurs semaines avant la manifestation. Un encart sera prévu pour indiquer le n° de GSM du conducteur du véhicule. Le remplissage de cet encart est **obligatoire**.

Marquage au sol

Chaque emplacement de stand est délimité par un marquage au sol. La construction du stand doit se réaliser en respectant impérativement cette délimitation.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, nous demandons de couper l'électricité pendant la nuit. N'oubliez donc pas de couper l'électricité alimentant vos lampes, spots, etc. à la seule exception des réfrigérateurs et comptoirs-frigos.

Les interrupteurs et tableaux électriques des stands doivent impérativement rester accessibles à tout moment, de jour comme de nuit, aux techniciens de BRUSSELS EXPO.

Les exposants qui utilisent des toiles ou des bâches doivent impérativement utiliser des matières ininflammables ou ignifugées.

Pour les stands sur espace nu, il est **obligatoire** de remplir le bon « charte de sécurité ». Cette procédure est exigée par le Ministère de l'Emploi et du Travail (Loi sur le bien-être d'août 1996). Vous pouvez télécharger le document via le webshop de BRUSSELS EXPO. Veuillez envoyer le document rempli au plus vite à aib-safety@bruexpo.be avant le **8 novembre 2017**.

Il est attendu de chaque exposant et chaque constructeur de stand qu'il prenne les mesures de sécurité nécessaire pour les travaux à risque (notamment pour le travail en hauteur). Nous demandons également de laisser les lieux rangés et propres ainsi que les allées libres.

Poste de secours

Le poste de secours se situe côté chaussée romaine en-dessous de la passerelle. Pendant le (dé)montage, le poste sera ouvert entre 8h et 18h. Pendant le salon le poste sera ouvert à partir de 8h jusqu'à 20h.

Gardiennage et assurance

Un service de gardiennage général est prévu à partir du 22 novembre dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage, le 24 novembre.

Il est indispensable que votre stand et la marchandise exposée soient assurés avec abandon de recours vis-à-vis de Brussels Expo, les sociétés sœurs ou filiales de son groupe ou la ville de Bruxelles (voir les conditions générales de Brussels Expo disponibles sur le webshop).

Interdiction de fumer

Suite à la loi relative à l'interdiction de fumer, les fumeurs sont priés de fumer à l'extérieur, et ce, sans passer par les portes de secours ou les quais de (dé)chargement mais bien **par l'entrée principale**. Cette règle s'applique tant pendant les périodes de montage et de salon que de démontage !

Déchets encombrants

Tous les exposants et constructeurs de stand doivent gérer leurs propres déchets en les évacuant ou en commandant un ou plusieurs conteneurs à BRUSSELS EXPO via le webshop. Les déchets tels que peinture, solvants... ne peuvent en aucun cas être déversés dans les égouts, éviers ou toilettes !

Tout oubli, abandon ou dégât fera l'objet d'un rapport avec photos et d'une facture envoyée à l'exposant.

Extincteur obligatoire

Les stands d'une superficie dépassant les 72m² doivent toujours être pourvus d'extincteurs appropriés. Les extincteurs seront placés ou suspendus de façon bien visible et devront rester, à tout moment, librement accessible.

Registre du personnel

Nous rappelons aux exposants que la législation sociale belge exige que l'employeur tienne un registre du personnel à chaque lieu de travail, donc également sur le stand.

Catering

Le jour du salon, un petit-déjeuner est gracieusement offert aux exposants par l'organisateur de 8h30 à 10h.

Durant le salon et éventuellement pendant les périodes de montage et démontage, il est possible de commander chez BECS (Brussels Expo Catering Services). Pour tous renseignements ou pour passer commande, vous pouvez vous adresser au webshop de BRUSSELS EXPO.

Lors de la nocturne, l'organisateur a également le plaisir d'offrir un verre aux exposants de 20h30 à 21h30.

Vestiaire

Un vestiaire payant est à la disposition des exposants et des visiteurs pendant la période d'ouverture du salon à l'avant du palais 3.

Goody Bags

L'organisateur distribuera des goody bags aux visiteurs à l'accueil. Ces sacs contiendront la brochure et un plan du salon. Les exposants ont également la possibilité d'y insérer un objet aux couleurs de leur entreprise (clé USB, stylo, bloc-note, boule anti-stress, porte-clé, etc...). Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint. Attention : les objets choisis sont soumis à l'approbation du comité organisateur. Les brochures publicitaires ne sont pas admises.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSERT DANS LES GOODY BAGS

NOM DE L'EXPOSANT :

N° DU STAND :

5 PROPOSITIONS D'INSERT OBLIGATOIRES (par ordre de priorité => afin d'optimiser le contenu des sacs, le comité organisateur choisira une des cinq propositions en respectant l'ordre de préférence demandé par l'exposant) :

1.

2.

3.

4.

5.